

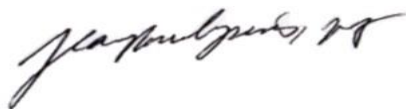
## COMMUNIQUÉ

### Rappel important : chorales

Surtout en cette période de Noël, nous rappelons les consignes suivantes de la santé publique concernant les chorales.

- À moins que les choristes ne fassent partie de la même bulle familiale, on s'abstiendra de faire intervenir un ensemble choral **en toutes circonstances** (concert, célébrations, etc.).
- S'il y a lieu, un ou deux chanteurs interviendront à une distance supérieure à 2 m du public, et en respectant la distanciation entre eux.
- On encouragera les participants à murmurer les paroles prévues dans les rituels.

Il est à noter également que la personne qui préside une célébration liturgique ou un bénévole qui intervient au micro (lectures, annonces) n'est pas tenu de porter le masque lorsqu'il prend la parole s'il est à plus de 2 m des participants.



Jean Roudy Denois, psj  
Vicaire général